

Liste de contrôle

Préparation à l'envoi d'un collaborateur à l'étranger



Dans votre entreprise, êtes-vous préparé à envoyer des collaborateurs en voyage d'affaires à l'étranger ou en expatriation ?

Cette liste de contrôle est destinée à vous aider à assurer à la fois votre Devoir de Protection envers vos collaborateurs en mission à l'étranger, ainsi que d'assurer le succès de vos activités internationales.

En effet, selon les statistiques de la SSAA du 2 juillet 2015, « 8 % des accidents se produisent à l'étranger » et leur nombre « a progressivement augmenté de 50 % et représente actuellement quelques 60 000 cas par an ». Il est donc nécessaire et important de se préparer correctement avant d'envoyer un collaborateur à l'étranger.

Cette liste est conçue pour englober tous les pays de destination ; en cas d'envoi d'un collaborateur dans un pays voisin aux caractéristiques de santé et de sécurité très proches de celles de la Suisse, il n'est pas forcément nécessaire de tenir compte de toutes les questions.

International SOS
Foundation

soutenu par
suvapro

Vous trouverez ci-après une série de questions concernant la prévention des dangers liés au thème de cette liste. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

Si vous avez répondu ☒ « non » ou ☒ « en partie » à une question, des mesures s'imposent, veuillez les noter sur la dernière page de cette liste.

Il est cependant difficile dans la pratique de satisfaire à toutes ces exigences. Lors de la préparation du voyage, il faut néanmoins s'efforcer de donner et de toutes les informations nécessaires, sans en faire trop ni trop peu.

Principes directeurs, objectifs en matière de sécurité

1	Une politique interne de sécurité pour les employés se rendant à l'étranger écrite et revue régulièrement est-elle en place et mise à disposition de toutes les personnes concernées. (par ex. : « niveau de sécurité identique pour les collaborateurs du siège et détachés à l'étranger ») ?	☐ oui ☐ en partie ☐ non
2	La politique de sécurité prend-elle en compte toutes les personnes impliquées ? (par ex., les éventuelles personnes accompagnantes)	☐ oui ☐ en partie ☐ non
3	Une personne compétente (un chargé de sécurité) est-elle en charge de la mise en place de la sécurité des collaborateurs envoyés à l'étranger ?	☐ oui ☐ en partie ☐ non
4	Avez-vous défini des indicateurs et objectifs d'efficacité ?	☐ oui ☐ en partie ☐ non



La politique interne de sécurité concerne également toutes les actions et les collaborateurs (et leurs accompagnants) à l'extérieur de la Suisse.

Organisation de la sécurité

5	La coordination avec le client à l'étranger relative à la sécurité et à la protection de la santé est-elle assurée ?	☐ oui ☐ en partie ☐ non
6	Une communication efficace, dans une langue connue du collaborateur est-elle maintenue entre toutes les parties, tant dans les pratiques de travail que dans la prévention, le contrôle et les procédures d'urgence ?	☐ oui ☐ en partie ☐ non
7	Les tâches, les devoirs et les compétences des collaborateurs partant à l'étranger en matière de sécurité au travail sur place sont-ils définis dans la description de fonction ?	☐ oui ☐ en partie ☐ non
8	L'entreprise a-t-elle accès à l'information et à une assistance santé et sécurité adéquates sur site à l'étranger ?	☐ oui ☐ en partie ☐ non
9	Un système permet-il de localiser les collaborateurs pour les cas où un événement surviendrait ? (plan de déplacement déposé, téléphones, etc.)	☐ oui ☐ en partie ☐ non
10	Un système de sécurité adéquate couvre-t-il les risques particuliers liés à l'environnement du travail à l'étranger ? (par ex., déplacements entre les lieux de travail et de séjour)	☐ oui ☐ en partie ☐ non



Une mission professionnelle à l'étranger doit répondre aux mêmes critères de sécurité en Suisse et en-dehors.

Formation, instruction, information

11 Un programme de formation et d'information existe-t-il pour garantir que les collaborateurs et les contractants sont compétents pour mener à bien leur travail de façon sûre, sécurisée et dans le respect de leur santé comprenant entre autres les domaines suivants :	☐ oui ☐ en partie ☐ non
11a – législation locale du travail	☐ oui ☐ en partie ☐ non
11b – risques pour la santé et la sécurité, particulièrement sur le lieu de travail	☐ oui ☐ en partie ☐ non
11c – préparation administrative (visa, assurances, assistance, etc.)	☐ oui ☐ en partie ☐ non
11d – médical : aptitude, vaccins, procédures de prise en charge médicale sur place, etc.	☐ oui ☐ en partie ☐ non
11e – procédures de communication sur place et avec le siège, en particulier en cas d'urgence	☐ oui ☐ en partie ☐ non
11f – procédures en cas d'urgence, d'accident ou d'incident	☐ oui ☐ en partie ☐ non
12 L'entreprise propose-t-elle une formation régulière aux situations d'urgence ?	☐ oui ☐ en partie ☐ non



L'information et la formation des collaborateurs envoyés à l'étranger ont une extrême importance pour leur sécurité et le succès de la mission.

Moyens d'information auprès de la SUVA

- Activité professionnelle provisoire à l'étranger.
Réf. 1673/19.f – 1673/19.e
- Collaboration avec des entreprises tierces : la coordination est-elle assurée ?
Réf. 66092.f
- Travailleurs isolés.
Réf. 67023.f
- Sécurité en service extérieur, partie 1 : en déplacement.
Réf. 67172.f
- Sécurité en service extérieur, partie 2 : chez les clients.
Réf. 67173.f
- Assistance médicale de SuvaCare : vous êtes si loin, elle est si proche
Réf. 2823.f

Règles de sécurité

13 Les responsabilités relatives à la santé et à la sécurité de toutes les parties prenantes envers les collaborateurs sont-elles bien définies, réparties entre elles et connues de tous ?	☐ oui ☐ en partie ☐ non
14 A-t-on vérifié que votre collaborateur connaît bien les règles de sécurité de son métier et son droit de dire STOP ? (cf. www.suva.ch/regles)	☐ oui ☐ en partie ☐ non
15 Documentation :	
15a – tous les documents du système sont-ils rédigés clairement dans une langue facile à comprendre par toutes les personnes impliquées ?	☐ oui ☐ en partie ☐ non
15b – sont-ils aussi disponibles à l'étranger ?	☐ oui ☐ en partie ☐ non
15c – les collaborateurs au siège et à l'étranger savent-ils où les trouver ?	☐ oui ☐ en partie ☐ non
15d – sont-ils révisés régulièrement ?	☐ oui ☐ en partie ☐ non

Détermination des dangers, évaluation des risques

16 L'identification actualisée des dangers et l'évaluation du risque sont-elles réalisées et adaptées pour chaque destination de voyage, prenant en compte les éléments ci-dessous (liste non exhaustive) :	☐ oui ☐ en partie ☐ non
16a – les conditions géo-climatiques	☐ oui ☐ en partie ☐ non
16b – l'environnement général du pays (politique, sécuritaire, etc.)	☐ oui ☐ en partie ☐ non
16d – l'environnement sur le lieu de travail (lois du travail, processus et activités professionnels, machines, équipements, travail en présence d'amiante, etc.)	☐ oui ☐ en partie ☐ non
16e – les déplacements locaux	☐ oui ☐ en partie ☐ non

Planification et réalisation des mesures

17 Les mesures de prévention et de protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs sont-elles mises en œuvre dans le respect de la législation Suisse et de celle du pays de destination quand elles sont plus contraignantes ?	☐ oui ☐ en partie ☐ non
18 Administration : les points listés ci-dessous ont-ils bien été vérifiés (liste non exhaustive, à adapter à la situation) ?	
18a – validité du passeport (parfois exigée 6 mois après le retour) et du visa	☐ oui ☐ en partie ☐ non
18b – validité du certificat contre la fièvre jaune si nécessaire	☐ oui ☐ en partie ☐ non
18c – reconnaissance du permis de conduire dans le pays visité	☐ oui ☐ en partie ☐ non
18d – port sur soi de la carte d'assurance	☐ oui ☐ en partie ☐ non
18e – disponibilité des formulaires pour la douane	☐ oui ☐ en partie ☐ non
18f – port sur soi des cartes d'assurance médicale et d'assistance	☐ oui ☐ en partie ☐ non
18g – connaissance de la législation locale (par ex. code de la route, réglementation en matière d'alcool et de drogue	☐ oui ☐ en partie ☐ non
19 Couverture sociale : avez-vous	
19a – pris une assurance médicale complémentaire, si nécessaire ?	☐ oui ☐ en partie ☐ non



QUELQUES SITES POUR SE RENSEIGNER

Information générale

- Direction Fédérale des Affaires Etrangères :
<https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/representations-et-conseils-aux-voyageurs.html>
- Auprès de votre société d'assistance si celle-ci fournit un service sécurité

Information médicale

- Santé-Voyages de l'Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP) :
<http://www.bag.admin.ch/themen/medizin/00682/00685/03062/index.html?lang=fr>
- Conseils médicaux (SAFE TRAVEL, recommandé par l'OFSP) :
<http://www.safetravel.ch/safetravel2/servlet/ch.ofac.wv.wv201j.pages.Wv201AccueilCtrl?action=init>
- Auprès de votre société

19b – pris une assistance médicale (et sécuritaire si nécessaire) ?	☐ oui ☐ en partie ☐ non
19c – obtenu l'attestation de détachement de votre employé auprès de la caisse de compensation?	☐ oui ☐ en partie ☐ non
20 Les équipements de protection personnelle (EPI) sont-ils disponibles et adéquats sur place ? Si non, le collaborateur a-t-il reçu suffisamment d'EPI à emporter sur place? le renouvellement est-il possible?	☐ oui ☐ en partie ☐ non



Plateau d'assistance médicale et sécuritaire.

Organisation en cas d'urgence

20 Le plan d'urgence de l'entreprise	
20a – Est-il bien adapté aux collaborateurs se rendant et travaillant à l'étranger ?	☐ oui ☐ en partie ☐ non
20b – Peut-il être activé 24 heures/24 (nécessité d'un piquet, de téléphones alloués spécifiquement, etc.) ?	☐ oui ☐ en partie ☐ non
20c – Couvre-t-il toutes les personnes impliquées, y compris les personnes accompagnantes ?	☐ oui ☐ en partie ☐ non
20d – Est-il facilement et concrètement mis à la disposition de tous (par ex. sous forme de cartes d'urgence) ?	☐ oui ☐ en partie ☐ non
21 La liste des personnes à prévenir en cas d'urgence est-elle à jour et immédiatement disponible en tout temps ?	☐ oui ☐ en partie ☐ non
22 Le plan d'urgence est-il testé régulièrement (par ex. par des exercices d'appels sur les lignes d'urgence, avec sa société d'assistance, etc.) ?	☐ oui ☐ en partie ☐ non
23 L'essentiel pour les urgences accompagne-t-il toujours les collaborateurs à l'étranger ? (Par ex. trousses de pharmacie, cartes d'urgence, moyens de communication).	☐ oui ☐ en partie ☐ non



Mettre en place une cellule de crise, même réduite à un piquet autour d'un téléphone, est un élément primordial de sécurité à tous les niveaux.

Participation

24 Les collaborateurs coopèrent-ils activement pour garantir que les politiques et procédures de santé, sûreté et sécurité relatives aux déplacements et aux missions sont respectées?	☐ oui ☐ en partie ☐ non
25 Vos collaborateurs se renseignent-ils sur leur lieu de travail à l'étranger avant le début de leur activité sur les risques spécifiques, comment les éviter et sur les équipements de secours ?	
25a – emplacement du matériel de premiers secours	☐ oui ☐ en partie ☐ non
25b – dispositifs de détection d'incendie et de lutte contre le feu	☐ oui ☐ en partie ☐ non



Les règles de sécurité suisses et locales doivent être appliquées. En cas de différence entre celles-ci, on se soumettra à la règle la plus protectrice pour le collaborateur.

25c – téléphone pour appels de secours et numéros d'urgence	☐ oui ☐ en partie ☐ non
25d – issues de secours	☐ oui ☐ en partie ☐ non
25e – plans d'alarme, de fuite et de sauvetage	☐ oui ☐ en partie ☐ non
25f – lieux de rassemblement	☐ oui ☐ en partie ☐ non
26 Les collaborateurs rapportent-ils à leur employeur tout changement de situation qu'ils perçoivent comme pouvant affecter leur santé, leur sûreté ou leur sécurité ?	☐ oui ☐ en partie ☐ non
27 Les préoccupations et les suggestions de bonnes pratiques émanant des collaborateurs et autres personnes impliquées sont-elles rapportées?	☐ oui ☐ en partie ☐ non

Protection de la santé

28 Un processus permet-il d'attester l'aptitude médicale avant un départ ?	☐ oui ☐ en partie ☐ non
29 Les médicaments nécessaires (par ex. anti-paludisme), ont-ils été recommandés ?	☐ oui ☐ en partie ☐ non
30 Les vaccinations sont-elles valides, en particulier la fièvre jaune si nécessaire ?	☐ oui ☐ en partie ☐ non

Contrôle, audit

31 L'entreprise a-t-elle mis en place un système lui permettant de contrôler et auditer les mesures de santé et sécurité concernant les collaborateurs à l'étranger et leur efficacité ?	☐ oui ☐ en partie ☐ non
32 Existe-t-il un système attestant que les collaborateurs et contractants ont été sensibilisés aux risques associés au voyage et séjour à l'étranger et connaissent les mesures à prendre pour les éviter ou les maîtriser ?	☐ oui ☐ en partie ☐ non
33 Les incidents et accidents de santé et de sécurité liés aux déplacements et aux missions sont-ils rapportés et font-ils l'objet d'enquêtes ?	☐ oui ☐ en partie ☐ non
34 Des actions correctives sont-elles mises en œuvre si besoin et les collaborateurs concernés en sont-ils informés ?	☐ oui ☐ en partie ☐ non

SOURCES : Collaboration entre SUVA et la Fondation Intl.SOS.



S'assurer que tout collaborateur envoyé à l'étranger a les moyens de communiquer avec sa base à toute heure et en tous lieux participe à sa sécurité et au succès du projet.



Attention ! Une personne apte à son travail en Suisse peut ne pas l'être à l'étranger à cause des conditions géo-climatiques différentes et de l'éloignement des soins adaptés en cas de décompensation d'une maladie chronique.



Le contrôle et l'audit sont d'autant plus importants que l'impact des incidents est démultiplié par l'éloignement.

Il est possible que d'autres dangers relatifs à la thématique de cette liste de contrôle surviennent dans votre entreprise. Si tel est le cas, prenez les mesures nécessaires (cf. page 7).

Liste de contrôle remplie par

Date:

Signature:

Plan des mesures: préparation à l'envoi d'un collaborateur à l'étranger

N°	Mesure à mettre en oeuvre	Délai	Respon- sable	Mesure exécutée		Remarques	vérifié	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le: